

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	15 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 28 JANVIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le bruit de la démission de M. Bourgeois est démenti.

La Commission du budget a entendu le garde des sceaux sur le projet concernant les opérations de Bourse.

Après quelques observations du ministre, le directeur des affaires civiles a fait un exposé juridique et a invoqué la jurisprudence de 1865 sur la coulisse.

En séance, on a repris hier la discussion du budget des travaux publics, pour l'amendement de M. Guieyette sur la réorganisation du contrôle des chemins de fer.

La Commission du budget accepte cet amendement.

M. Emile Moreau trouve anormal de voir des conducteurs remplir les fonctions d'ingénieurs sans en avoir le traitement. On les décourage et on compromet ainsi le recrutement du corps des conducteurs. L'orateur prie le ministre des travaux publics de tenir compte de ses observations dans la proposition du budget de 1894. M. Viette, ministre des travaux publics, répond que la question n'est pas une question budgétaire. La Chambre est saisie d'une proposition de loi permettant de nommer des conducteurs-ingénieurs sans leur faire passer d'examen, elle statuera.

M. Millerand dit que les contrôleurs devraient être choisis parmi les agents de la voie et élus par eux, comme dans les mines.

M. Viette combat cette proposition.

Les chapitres réservés sont adoptés.

On expédie le budget du service pénitentiaire.

Puis on entame le budget de la marine.

M. Lockroy critique vertement l'organisation de notre marine et de nos chantiers de construction.

COULOIRS DE LA CHAMBRE

M. Rouvier, arrivé vers 2 heures, déclare à des amis qu'il a l'esprit calme et tranquille.

M. Déroulède déclare qu'il n'interpellerait pas, M. Rouvier étant poursuivi; néanmoins on semble s'attendre à un incident.

Le bruit court, à la Chambre, d'une crise probable. M. Bourgeois aurait manifesté l'intention de se retirer.

M. Rouvier demande à être traduit devant la Haute-Cour.

M. Arène, qui arrive à 4 h., est embarrassé dans les couloirs par M. Edwards, directeur du *Matin*. Cette scène laisse les témoins très froids.

SÉNAT

Séance du vendredi 27 janvier 1893

Suite de la discussion sur la marine marchande.

M. Guibourd de Luzinai dit qu'il serait utile de combler certaines lacunes dans notre

réseau de canaux et de les faire converger vers nos ports de commerce.

L'ensemble de la loi est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi sur les modifications à apporter à la séparation de corps.

M. Demôle déclare que payer l'affranchissement de la femme honnête par celui de la femme qui ne l'est pas, c'est trop cher.

L'ensemble du projet est adopté par 143 voix contre 85.

Séance lundi.

INFORMATIONS

TROIS ORDONNANCES DE NON-LIEU

Les ordonnances de non-lieu viennent d'être rendues par M. le juge d'instruction, après accord avec le procureur Ronllier, M. le procureur général et M. le ministre de la justice Bourgeois.

Sont mis hors de cause MM. Thévenet, sénateur, Jules Roche, député, Emmanuel Arène, député.

Tous les autres inculpés sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation.

Le renvoi des inculpés devant la chambre des mises en accusation n'entraîne pas le renvoi de ceux-ci devant la cour d'assises.

Il est probable que les influences vont se donner carrière.

Relativement aux inculpés qui n'appartiennent pas à la politique, il est presque sans exemple que la chambre des mises en accusation ait conclu autrement que le juge d'instruction.

Le garde des sceaux a transmis au président du Sénat une copie de la lettre par laquelle le procureur général l'informe que M. Thévenet est l'objet d'une ordonnance de non-lieu, tandis que les autres sénateurs dont l'immunité parlementaire a été suspendue sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation.

M. Casimir Perier a reçu une lettre analogue en ce qui concerne les députés contre lesquels il a été formé une demande en autorisation de poursuites.

RUMEURS DIVERSES

Hier, à la Bourse, le bruit a couru de l'arrestation de M. Rouvier. Rien de fondé.

On dit que la France, la Russie et la Turquie se sont mises d'accord pour une intervention commune en Egypte.

SUCCESSION REINACH CONTRE HERZ

L'administrateur de la succession du baron Reinach, à la suite de la découverte de certaines pièces, vient de présenter au président de la première chambre du tribunal une requête l'autorisant à assigner M. et M^{me} Herz devant le tribunal civil, afin d'obtenir l'annulation des achats simulés d'immeubles que M. Herz avait faits au nom de sa femme.

Ces pièces se trouvaient parmi les papiers du baron Reinach qui sont sous scellés à la banque Propper.

M. Imbert en a informé de suite le procureur de la République, ainsi que la Commis-

sion d'enquête, qui a délégué deux de ses membres pour prendre connaissance de ces pièces. Celles-ci ont été saisies par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Imbert.

L'AFFAIRE RAYNAL-DENAYROUSE

Le procureur de la République a requis le renvoi de M. Denayrouse devant la chambre des mises en accusation, et le juge d'instruction, faisant droit à ses réquisitions, a rendu une ordonnance le renvoyant devant cette chambre sous l'inculpation de diffamation et complicité.

L'AFFAIRE BOURGEOIS-CASSAGNAC

Les témoins de M. Bourgeois ayant mis sous les yeux de M. de Cassagnac une pièce où leur client affirmait sur l'honneur être resté absolument étranger aux questions relatives à Panama, le député du Gers a répondu qu'il ne se reconnaissait pas le droit de mettre en doute la parole d'honneur d'un collègue.

L'incident est donc terminé.

DEUX NIDS DE CHÈQUES

La *Libre Parole* signale aux magistrats et à la Commission d'enquête deux banques où Arton avait un compte ouvert de plusieurs millions.

Elle affirme qu'on y trouvera la trace de nombreux chèques acquittés par des hommes politiques ou par des tiers en leur nom.

L'ORGANISATION SOCIALISTE

On télégraphie de Carmoux, 27 janvier :

« M. Baudin, député du Cher, est à Carmoux où il fait une série de réunions privées en vue de fonder une ligue d'organisation socialiste sur le modèle de celle organisée à Paris par les cinq fractions du parti socialiste. »

A BERLIN

Le baron Stumm a dit qu'il acceptait le vote de la loi pour éviter un conflit qui augmenterait l'audace des chauvins français.

M. de Caprivi a avoué qu'il s'était servi des journaux pour influencer l'opinion publique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 janvier 1893.

Malgré le vote obtenu par le ministère sur les fonds secrets, les réalisations des acheteurs, dans la crainte d'incidents pouvant se produire avant la liquidation, ont pesé sur l'ensemble de la cote. Aussi le 3 0/0 a-t-il reculé à 96.50; le 4 1/2 est très ferme à 106.60.

La Rente Italienne est très bien tenue à 90.60. La liquidation de la Banque Romaine, fâcheuse pour les actionnaires, n'est pas considérée comme une chose regrettable pour le pays.

L'action de la Banque de France varie de 3.885 à 3.890. Le Crédit Foncier subit les effets des dispositions moins favorables du marché, et reste en légère réaction à 975 fr. La Banque de Paris se maintient à 627 en attendant que les Cortès se prononcent sur l'emprunt de consolidation.

La Société Générale reste ferme à 470. Elle se défend par la fixité de son dividende et par le classement de ses titres.

Le Crédit Lyonnais se négocie de 750 à 748.

Le Comptoir National d'Estompe se main-

tient aux environs de 495. Le bilan au 31 décembre dernier témoigne de la fidélité de sa clientèle de déposants.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées les 3 0/0 à 394 et le 4 0/0 à 469 fr.

Les obligations de la Compagnie du chemin de fer de l'Équateur sont dotées d'une garantie gouvernementale, ce qui explique la faveur dont elles jouissent.

Les Chemins Économiques valent 420 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Le paquet de pansement

Une des innovations les plus heureuses du service de santé de l'armée consiste dans l'adoption du paquet individuel de pansement, destiné, en cas de blessure, aux premiers soins à donner par les médecins. Dans les prévisions primitives, ce paquet devait être placé dans le sac; mais, en plus d'une circonstance, l'homme n'aura pas le sac sur le dos: en reconnaissance, pour les assauts, on peut être amené à débarrasser le troupière de son fardeau. En outre, il est toujours assez long de défaire le paquetage.

On a donc décidé que chaque homme, officier ou soldat, porterait le paquet de pansement dans une poche intérieure.

Les troupes vêtues de la capote recevront, à cet effet, une poche spéciale; celles qui ont le dolman, la veste ou la vareuse-dolman (alpins) mettront le paquet dans une poche déjà existante. Enfin, les zouaves, tirailleurs indigènes et spahis recevront une poche à l'intérieur de leur veste.

De la sorte, les médecins et les infirmiers trouveront immédiatement sur le blessé les objets nécessaires à un premier pansement.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 28 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 28

SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 5°
Ce matin, à 8 h.		+ 2°
Midi,	755 ^{m/m}	+ 8°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	« ^{m/m}	
Température minima de la nuit		0°

Listes électorales

Nous insistons de nouveau sur l'urgence nécessaire qu'il y a pour tous les électeurs à s'assurer qu'ils figurent bien sur la liste électorale.

Le tableau des rectifications est actuellement déposé au secrétariat de chaque mairie et doit être communiqué à tout requérant, qui peut en prendre connaissance ou copie, sans déplacement toutefois, et le reproduire même par la voie de l'impression.

Il est du devoir de tout électeur de vérifier

s'il est bien inscrit, ou encore si l'on n'a pas omis sur rayé des électeurs ayant le droit de figurer sur la liste. Tout électeur, en effet, peut demander non seulement son inscription personnelle, mais l'inscription ou la radiation d'autres électeurs.

Les demandes formées dans ce but peuvent être déposées jusqu'au 4 février prochain. A l'expiration dudit délai, aucune réclamation ne sera reçue.

Patronage Saint-François

Hier soir, les jeunes gens du patronage de Saint-François de Sales de la Visitation ont offert une soirée théâtrale aux membres de l'œuvre et à leur famille. Une assistance nombreuse avait répondu à cet appel et n'a pas eu à le regretter, car il serait impossible, même en se montrant difficile, d'exiger d'artistes de profession une interprétation meilleure que celle de ces jeunes gens pour qui ce n'est qu'une distraction, mais à laquelle ils donnent toute leur bonne volonté, pour faire plaisir à leurs amis.

Le programme, comprenant une opérette, une comédie et un drame en trois actes, tous sujets aussi intéressants que bien choisis pour la circonstance, a été exécuté avec une perfection qui nous forcerait à blesser la modestie des acteurs, si nous les nommions, ainsi que celle des organisateurs, qui font preuve d'autant d'intelligence des choses théâtrales que de zèle.

Société de Notre-Dame du Fort

Dans quelques semaines, à l'occasion des fêtes du Carnaval, la Société de N.-D. du Fort donnera plusieurs représentations de *Christophe Colomb*, drame historique en quatre actes, écrit en de très beaux vers, et dû à la plume du Père Lhermite, professeur de seconde au collège Saint-Elme d'Arcachon.

Le nom de Christophe Colomb est un des plus grands et des plus populaires de l'histoire : à côté du navigateur intrépide, il y a le chrétien dont l'Eglise semble à la veille de consacrer, par un décret canonique, le rôle et le caractère.

C'est à ce double point de vue que ce drame l'envisage ; il le prend au moment où la persécution redouble, et transforme le héros en martyr ; ce sont des luttes sans trêve avec l'envoyé jaloux et haineux de la cour d'Espagne ; la pièce se termine par un hymne triomphal en l'honneur de Colomb.

Nous sommes heureux d'annoncer cette prochaine représentation aux souscripteurs et aux habitués des soirées de N.-D. du Fort.

Présenté au public, au lendemain du centenaire, au moment des fêtes religieuses et civiles annoncées dans les deux mondes, ce drame trouvera dans cette coïncidence une recommandation auprès de ceux qui aiment les grandes idées, énoncées dans un très beau style, et qui ne séparent jamais dans leur

cœur l'amour de l'Eglise et l'amour de la Patrie.

Quand nous connaîtrons la date exacte des représentations de *Christophe Colomb* à N.-D. du Fort, nous nous empresserons de l'indiquer à nos lecteurs.

Station de Saumur. — Monte de 1893

M. Pottier, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, nous prie d'insérer la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. le Directeur du Dépôt d'étalons d'Angers :

Ministère de l'Agriculture. — Direction des Haras
3^e Arrondissement d'inspection générale
Dépôt d'étalons d'Angers

Angers, le 25 janvier 1893.

Monsieur le Conseiller général,

Je suis très heureux de pouvoir vous informer que tenant compte de votre recommandation, et pouvant m'appuyer sur les besoins des éleveurs de votre contrée ainsi que sur les résultats obtenus à la station de Saumur, j'y enverrai pour l'année 1893 un étalon de plus. J'ai pu, malgré quelques difficultés, choisir pour Saumur un étalon de tête, et je considère que l'envoi de cet étalon est un cadeau, si vous voulez me permettre de parler ainsi, pour le pays. C'est un cheval de sang, et, chose principale, je sais que l'animal produit d'une façon remarquable.

Plusieurs de ses produits ont eu de grands succès dans les concours, et l'année dernière une de ses filles a obtenu une prime extraordinaire au Concours hippique de Paris.

Le vieux *Washington* fera, je crois, sa dernière monte en 1893 à Saumur ; il ne m'a pas été possible de l'enlever pour cette année ; c'est un cheval qui a cessé de plaire, je le regrette, car c'est à mon avis un animal qui a rendu de grands services au pays ; j'ai suivi les derniers achats du Dépôt de remonte et beaucoup de produits de *Washington* ont été achetés et bien payés.

Enfin, Monsieur le Conseiller général, à moins de me beaucoup tromper, je suis persuadé que dans quelques années les éleveurs de l'arrondissement de Saumur ne pourront que me savoir gré de l'envoi de l'étalon que j'ai désigné pour quatrième cheval pour 1893.

Veuillez, etc.

Commencement d'incendie

Le 25 courant, la femme Moreau, demeurant à Recouvrance, commune d'Allonnes, était en train de faire chauffer la nourriture de ses porcs, lorsqu'elle s'absenta pendant quelques minutes pour aller donner des soins à sa petite fille. Quand elle revint, le feu s'était communiqué à une couette qu'elle avait mise à sécher devant le feu. Elle put l'éteindre immédiatement.

La perte est évaluée à 27 francs.

Cour d'appel d'Angers

Le 25 novembre dernier, le tribunal correctionnel de Saumur a condamné la femme Désirée Girard, demeurant à Saumur, à quatre mois de prison pour excitation de mineurs à la débauche.

Sur son appel, l'affaire est venue jeudi devant la Cour. L'audience était présidée par M. Chudeau.

La femme Girard nie énergiquement avoir excité ses trois filles à la débauche.

Trois témoins sont entendus : M. le commissaire de police de Saumur, M. Soyer, employé à Saumur, et M^{lle} Joséphine Girard, fille de l'accusée.

M^r Boisson, avocat à Saumur, demande l'acquiescement de la femme Girard, les preuves des faits n'étant pas suffisamment établies.

La Cour, après en avoir délibéré, acquitte la femme Girard.

Convocation des électeurs du canton de Noyant

Par décret du 24 janvier 1893, les électeurs du canton de Noyant sont convoqués pour le dimanche 12 février prochain, à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. de Beaumont, décédé.

Comité régional des anciens militaires employés civils de l'Etat au département de Maine-et-Loire

Une réunion générale aura lieu demain dimanche, à une heure, à Angers, sous la présidence de M. Joxé, adjoint au maire.

M. Lemesle, président du comité, donnera connaissance du compte-rendu de la réunion générale du comité central de Paris qui a eu lieu le 25 décembre 1892.

Nomination du bureau pour l'année 1893.

Tous les membres du comité sont invités à assister à cette réunion qui aura lieu à l'Ecole des Beaux-arts, rue Courte.

Le bon plaisir du secrétaire général Le Bon

On nous garantit l'authenticité de l'histoire suivante :

Mercredi, aux Ponts-de-Cé, on procédait au tirage au sort ; l'opération était présidée par M. Le Bon, secrétaire général de la préfecture.

Il se faisait un peu de bruit dans la salle, bruit inévitable, très excusable d'ailleurs en pareille circonstance.

M. Le Bon jura au monarque immédiatement et déclara que si le moindre éclat venait encore troubler ses oreilles, il supprimerait aux débiteurs la permission de la nuit qui, selon l'usage, leur était accordée. Après trois sommations majestueuses, M. Le Bon a mis sa menace à exécution, et les aubergistes du caution ont dû fermer à dix heures. Des gendarmes ont même été mis en mouvement pour s'assu-

rer que le bon plaisir de M. Le Bon n'était pas transgressé.

Dans l'espèce, ce sont les débiteurs des Ponts-de-Cé qui ont encore attrapé le mauvais numéro.

Journal interdit

Le *Bulletin des Actes administratifs* contient une lettre de M. le préfet aux sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police, rappelant l'interdiction de la circulation, en France, du journal le *Tocsin*.

Le Dimanche Gras à Angers

Un certain nombre de jeunes gens, parmi lesquels beaucoup d'employés de commerce, ont eu l'excellente idée de songer à organiser, pour le Dimanche Gras, une grande Fête Carnavalesque.

On parle déjà de vingt-cinq chars ou landaus.

Des listes de souscription circulent dès ce moment en ville pour réunir la somme nécessaire pour payer les frais.

Cheval emballé

Jeudi, à Angers, un cheval attelé à un doccart descendait la rue Paul-Bert à fond de train. Il tournait, boulevard de Saumur, avec une vitesse telle qu'un gamin, seul dans la voiture et qui servait de cocher, était projeté sur le trottoir.

M. X... qui passait sur le boulevard, se jeta à la tête du cheval et fut assez heureux pour l'arrêter. Il confia animal et voiture à un commissionnaire pour les reconduire à leur propriétaire, M. Brunet, notaire, rue des Arènes.

Le gamin, malgré une chute périlleuse, ne s'est fait aucun mal.

La rapide intervention de M. X... a peut-être évité quelques accidents, car le jeudi étant jour de vacances, de nombreux pensionnats en promenade traversaient le boulevard.

Courses de Savenay

Les courses de Savenay sont fixées, pour l'année 1893, au dimanche 25 juin.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 janvier. — Georges Bellanger, rue Brault.

DÉCÈS

Le 27 janvier. — Nicolas Laumonier, propriétaire, 77 ans, veuf de Sophie Granzy, rue de la Croix-Verte ; — Marcel-Victor Moussard, 7 semaines, rue de la Reine-de-Sicile.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Janvier 1893

3 0/0.	96 60
3 0/0 amortissable.	97 60
4 1/2.	106 70

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Marthe, au supplice, laissait parler M. de Mandal sans l'interrompre. Ce silence n'était-il pas une approbation tacite de ses paroles ? N'était-ce pas lui avouer qu'il était dans le vrai et que l'appréciation qu'il faisait de sa personne était juste ? D'ailleurs, qu'avait-elle à répondre ? Pouvait-elle lui dire qu'il se trompait ? que tel qu'il était, elle le préférerait à tout autre, mais qu'elle le sacrifiait à son orgueil, orgueil d'autant plus exigeant, pensait-elle, qu'il était noble et vrai ? Pouvait-elle lui dire, enfin, que l'héritage du marquis de Flavigny se dressait entre eux comme une barrière infranchissable ?

Marthe, immobile, semblait pétrifiée ; ses mains serraient fortement la barrière en bois sur laquelle elle était appuyée.

— Comme je vous tourmente ! finit par lui dire M. de Mandal, frappé de l'expression de malaise et de gêne qu'exprimait le visage de la jeune fille. Voulez-vous me permettre une

seule et dernière question ?...

Marthe leva les yeux qu'elle tenait baissés... elle attendait.

— De votre passé, j'ignore tout. Ce que je sais de vous, ce dont j'ai pu juger moi-même m'a suffi. Je vous ai acceptée comme l'enfant bien-aimée des braves gens qui vous nomment leur fille. L'éducation brillante que vous avez reçue, la distinction qui est en vous, me diraient bien, si je ne l'avais déjà su, que votre existence ne s'est point écoulée tout entière en Savoie. Eh bien, avouez-moi qu'un engagement vous lie, que cet engagement, contracté dans un passé encore si près de vous, est la seule cause qui me défende d'espérer. Dites-le moi et je serai plus résigné, et je souffrirai moins de votre refus...

Les lèvres de Marthe ne pouvaient s'ouvrir... et pourtant ce mensonge serait-il bien coupable ?... ne mettrait-il pas fin à une situation si difficile ?...

— J'ai deviné juste, n'est-ce pas ? dit-il, ne pouvant supporter plus longtemps l'irrésolution de Marthe.

A voix basse, les lèvres pâles et la voix oppressée, elle répondit :

— Oui !

XIX

A peu de distance des Champs-Élysées, vers le milieu de l'avenue Montaigne, entre les somptueux hôtels qui se succèdent à droite et à gauche de l'avenue, se trouve une simple habitation, d'un aspect mystérieux.

Un pavillon d'une architecture bourgeoise, sans style, se cache derrière des murs de clôture très élevés qui ne laissent apercevoir que le toit. Un jardin, ou plutôt un vaste terrain où croît en désordre une végétation abandonnée à elle-même, entoure ce pavillon, composé d'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Dans la haute muraille qui borde l'avenue, s'ouvre une porte massive peinte en vert ; des deux côtés de la porte s'élèvent de lourds pilastres sur lesquels sont accroupis dans une attitude de sphinx deux lions en pierre brute dégradés par les intempéries du climat parisien.

Le contraste qui existait entre cette habitation vieillie et les maisons modernes de ce quartier riche et élégant attirait l'attention en excitant la curiosité. Les passants intrigués, ceux dont l'imagination romanesque s'éveille facilement, en faisaient le théâtre de quelque drame terrible ou de quelque histoire d'amour

mystérieux et charmant. Dickens, à coup sûr, y eût placé des héros de son choix, et la description qu'il eût faite de cette mesure l'aurait rendue à jamais célèbre.

Les portes et les fenêtres de ce pavillon, inhabité depuis deux ans, s'étaient recouvertes un beau matin. Un tapissier était venu prendre des mesures, des peintres avaient envahi la maison, lui faisant subir les réparations intérieures que nécessitait le désordre causé par un abandon prolongé.

Les travaux d'installation ne furent pas de longue durée, les appartements étaient en partie meublés, il ne restait qu'à compléter un mobilier qui n'était pas dépourvu d'élégance et de confort.

Un vent humide et froid de la fin d'octobre faisait tourbillonner les feuilles jaunies des tilleuls, dont les têtes se montraient derrière les murs de la maison mystérieuse. Dans un salon du rez-de-chaussée, un feu clair était allumé. Une femme, assise auprès de la cheminée, les yeux fréquemment tournés vers la pendule, semblait écouter tous les bruits du dehors. La nuit approchait, sept heures venaient de sonner.

(A suivre.)

CHRONIQUE AGRICOLE

Contre le Jacquez

(Suite et fin)

Le Jacquez est resté cependant américain dans ses fruits; aussi on ne l'acceptait pas comme producteur direct.

Il a comme qualité, dans certains terrains comme les calcaires jurassiques de la Vendée, même dans les parties fertiles des *groies charrentaises*, de ne pas se chloroser une fois greffé.

Il reprend facilement quand on le greffe à un certain âge (6, 7 et plus); ce qui n'est pas le cas pour le Riparia et le Rupestris.

Il a donc été accepté comme porte-greffe.

Les semis de Jacquez ont une résistance trop faible, excepté dans les milieux frais fertiles et riches, et ont été rejetés.

Tous ces avantages considérables disparaissent à la longue et, aujourd'hui, le Jacquez est au niveau des vignes françaises sans en avoir les avantages. *Rejetons-le donc.*

Cette petite étude nous conduit tout naturellement à dire deux mots des hybrides que MM. Fœx, Millardet, de Grasset, Gauzin, Couderc, Davin, Castel, Terros, étudient et lancent dans le commerce depuis quelque temps.

La rêve de tous ces patients expérimentateurs est de trouver une vigne française par la tête, américaine par les pieds. C'est-à-dire trouver une vigne fructifère et résistante. On vise surtout la grande affinité au greffage que possèdent ces hybrides pour les vignes françaises.

On a reconnu que quand la vigne américaine joue le rôle de père, ce produit est peu fructifère et bien résistant; les vignes américaines par vinifera sont peu ou point résistantes et plus fructifères.

Nous nous demandons à quoi aboutiront tous ces essais et toutes ces tentatives. L'exemple du Jacquez et de l'Othello — nous le verrons prochainement — n'est-il pas fait pour décourager ces expérimentateurs?

On nous dira peut-être que le Jacquez était américain surtout par la tête, et non par le pied. C'est à voir... en tout cas, il est bien perdu!

Nous avons peur qu'il en soit de même de tous les hybrides qu'on nous présente aujourd'hui.

Pourquoi vouloir échapper à la greffe? Des greffes en fente pleine ou évidée, ligaturées au bouchon, assurent le succès, mieux que la greffe anglaise; la greffe produit une maturité plus rapide, une production plus grande et plus de sucre dans le raisin. Que faut-il davantage, et pourquoi tenter une nouvelle équipée? G. DE CAPOL.

Nous donnerons le compte rendu de la conférence de M. Nicolle, au cours de la semaine prochaine.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2 — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 30 Janvier 1893

LES

Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

La Banque V^o LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès à présent, SANS FRAIS, les coupons à l'échéance de Février.

Elle exécute sans Commission les Ordres de Bourse et, dans le but d'être agréable à sa clientèle, elle reçoit des dépôts de fonds à vue et à échéance, pour lesquels elle accorde un intérêt variable suivant l'époque de remboursement.

Nouvelles à la Main

Un bienfaiteur de l'humanité.
— Vous voyez ce gros monsieur, à l'air vénérable, il a essayé indirectement des pleurs!
— Un philanthrope éminent, sans doute!
— Non! c'est tout simplement un ancien fabricant de mouchoirs de poche.

Deux ivrognes:
— Eh bien! qu'est-ce que tu ferais si tu avais 5,000 francs?
— Moi?... Je vivrais pendant cinq jours comme si j'avais 365,000 francs de rente!

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 28 janvier 1893

GRAVURES

ABOMEY; Entrée des Français à Abomey (13 novembre). Le général Dodds, malade, est porté en hamac. Place royale d'Abomey. Campement des tirailleurs sénégalais. L'avant-garde arrivant au faubourg d'Abomey. — Palais d'Abomey: Salle du Trône. — Place du Palais.
PORTRAITS: M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies. — M. Moreau-Vauthier, sculpteur, récemment décédé.
BEAUX-ARTS: Le testament du père Tiennot, tableau de M. Anders.
MARINE: Le filage de l'huile.
ANGLETERRE: Boscombe-Towers: La résidence louée par Cornélius Herz, à Bornemouth.
THÉÂTRE ILLUSTRÉ: Odéon: La fille de Blanchard, pièce tirée du roman de M. J. Case, par MM. Humblot et Dar-

mont. — Gailé: Le Talisman, opéra-comique de M. A. Dennery et P. Burani, musique de M. P. Lacombe. — Nouveau-Cirque: Le Kangourou boxeur.

TEXTE

CHRONIQUES: Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. Envoyeurs, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le filage de l'huile, par Guy Tomel. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Les lettres à Lamartine, par G. Claudin.

Nouvelle en cours de publication: La fête de Lardinois, par A. P. Laneau.

Explication de gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Revue comique, Choses et autres, etc., etc.

En supplément: Mathilde Laroché, roman de J. Berr de Turique; — Illustrations de Marold.

Le numéro: 50 centimes.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Tremoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans, et Beaurepaire, SAUMUR

ARRIVAGES

De Gibiers tous les jours

Chevreaux, Lièvres, Lapins Perdreaux, depuis 2 fr. 75

Foies gras en terrine (marque Deschandelliers)

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés

des premières marques

Pâté de foies gras truffés, terrine n° 14 4.75

— — — — — 12 3.00

— — — — — 10 4.25

— — — — — 9 5.50

— — — — — 8 7.25

— — — — — 7 10.50

— — — — — 6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grouses, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Dernières Nouvelles

La candidature de l'amiral Gervais à la présidence de la République commence à se dessiner.

La visite comminatoire du comte Hoyos à M. Develle, coïncidant avec de nouveaux toasts belliqueux de Guillaume II, n'est pas sans causer des appréhensions dans les cercles diplomatiques.

On annonce qu'une escadre russe viendrait en avril faire une démonstration comme celle de Cronstadt.

SITUATION MINISTÉRIELLE

Il est toujours question de la démission de M. Bourgeois.

On prévoit que M. Rouvier, s'il comparait devant la Cour d'assises, ne ménagera plus rien.

Si les circonstances amenaient une crise ministérielle complète, M. Carnot aurait recouru à une combinaison Develle.

LE SÉNAT S'AGITE

L'on annonce que l'un des groupes du Sénat aurait fait une démarche auprès de M. Bourgeois pour l'inviter à opérer des perquisitions chez M. Andrieux et chez M. Delahaye.

Dans leur ardeur sénile, les honorables vieillards du Luxembourg ont oublié que M. Delahaye n'avait formulé ses accusations qu'à la tribune de la Chambre, et qu'il était couvert par l'inviolabilité parlementaire. Ils auraient dû supposer, en outre, que ni lui ni M. Andrieux n'étaient assez naïfs pour laisser leurs documents à portée des griffes du gouvernement.

ASSASSINAT RUE SAINT-LAZARE

Un crime a été commis hier soir à huit heures, 92, rue Saint-Lazare: une femme a été trouvée dans sa chambre à coucher la gorge coupée.

La mort remontait à quelques heures. La carotide avait été tranchée d'un coup de couteau. La victime était étendue la face contre terre. Elle était nue. Aucune trace de lutte. Aucun meuble fracturé.

Un sieur Perrin, employé du chemin de fer de l'Ouest et qui vivait avec la fille Lamier, s'est aperçu, dit-il, du crime, en rentrant de son travail. Les réponses de cet homme ayant paru embarrassées, M. Goron l'a fait conduire à la Sûreté. De lourdes charges pèsent sur Perrin.

LES RENFORTS ANGLAIS EN EGYPTE

Alexandrie, 27 janvier. — Le deuxième bataillon du régiment d'infanterie de Devonshire vient de débarquer ici. Il se rend au Caire.

Dernière Heure

Paris, 28 janvier, 1 h. 12 soir.

Au conseil des ministres, M. Develle a annoncé la conclusion de la convention commerciale avec le Canada.

Le général Négrier est maintenu dans le commandement du 7^e corps.

HAVAS.

Le Gérant: G. JOUAUST

113 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

La conversation continua sur ce ton pen- tout le reste de la soirée. Au moment où l'on se retirait, Éléonore fit demander à sa tante la permission de venir lui parler.

XV

Éléonore, comme on a pu le remarquer, supportait difficilement les blessures faites à son orgueil; mais elle possédait cependant l'art de cacher qu'elle les avait senties quand il était de son intérêt de le dissimuler. Ce soir-là, au contraire, elle avait jugé à propos de paraître plus offensée qu'elle ne l'était réellement. Nous apprendrons peut-être plus tard quel était le but de cet excès de susceptibilité.

Les êtres qui manquent de droiture ne connaissent pas toujours toute la profondeur de leur dissimulation, et il arrive quelquefois, par le seul fait de leur habitude de calculer, qu'ils travaillent provisoirement à la réussite

d'un projet qui n'existe encore dans leur esprit que sous la forme d'un désir vague. Cette disposition est plus marquée si la personne qui la possède est d'une nature à la fois jalouse et ambitieuse, parce que la crainte de ne pas obtenir un résultat l'entraîne à en poursuivre plusieurs en même temps, afin de pouvoir dire que celui qu'elle obtient est le seul qu'elle avait souhaité.

Le rêve d'Éléonore, si l'on peut donner le nom de rêve aux pensées d'un esprit aussi positif, était de se placer dans le monde dans une situation solide et brillante. Son mariage avec son cousin remplissait en partie ce vœu, surtout depuis l'élévation de Léonce à la pairie, mais il lui laissait le regret de penser qu'il ne lui donnerait qu'un nom d'une illustration récente. L'existence de madame d'Étoges, l'influence qu'elle exerçait, les hommages dont elle était entourée étaient un objet d'envie pour la fille de l'industriel Loubert, qui se disait que jamais la baronne Léonce Granval n'arriverait à une semblable position. « On viendra chez moi parce que j'aurai une bonne maison, pensait-elle, on me flattera tant que je serai jeune et belle; mais la moindre vicomtesse ruinée de l'ancien régime aura le pas

sur moi dans la société... Cette idée m'est insupportable. »

Nous épargnerons à nos lecteurs les nombreuses variations qu'Éléonore improvisait sur ce thème, toujours présent à sa vanité, même dans les moments où, en mettant la main sur la place où elle croyait sentir son cœur, elle se figurait qu'elle aimait son cousin. Quand cela arrivait, elle terminait invariablement sa rêverie à ce sujet par cette réflexion: « D'ailleurs, alors même que je ne l'aimerais pas, je serais obligée de l'épouser: je lui dois tant d'argent! »

On a vu, à la fin du chapitre précédent, qu'elle avait fait prier sa tante de lui accorder un moment d'entretien lorsque tout le monde aurait quitté le salon. La baronne aurait bien voulu pouvoir se dispenser de cette explication; mais comme cela était impossible sans risquer de blesser mortellement mademoiselle Loubert, elle se résigna à lui faire savoir quelle était seule et qu'elle l'attendait.

Éléonore arriva avec un visage irrité que la baronne ne lui avait jamais vu, et qui lui fit supposer que sa nièce avait d'autres motifs de plainte que ceux qu'elle connaissait.

— Mon Dieu, ma nièce, qu'avez-vous? lui

demanda-t-elle avec inquiétude et affection.

— J'ai, ma tante, que je suis lasse d'être le jouet de tout le monde! N'importe qui vous avez dans votre salon, c'est toujours moi qu'on pourrait prendre pour la personne la plus étrangère à votre famille!

— L'injustice de ce reproche me rassure, Éléonore, répondit madame Granval avec sa douceur ordinaire, et j'ai bien envie de vous rappeler moi-même tous les faits que je pourrais citer à l'appui de mes paroles.

— Eh! mon Dieu, je n'ai rien oublié, ma tante... Il est vrai qu'on ne perd pas une occasion de me jeter à la face ce qu'on a fait pour moi.

— On ne le ferait jamais, ma nièce, si vous vous en souveniez un peu plus souvent. Au surplus, de quoi s'agit-il? D'une remarque sévère, j'en conviens, de mon fils sur une accusation injurieuse que vous avez portée contre une personne qui a au moins autant de droits à notre estime qu'à notre affection.

— Je ne l'ai pas offensée, ma tante, puisque Léonce prétend qu'elle est au dessus de mes attaques. Eh bien! je vais vous dire toute ma pensée à ce sujet: je hais mademoiselle d'Estouville, parce que je suis toujours sacrifiée à elle.

(A suivre.)

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Ceudrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 8 décembre 1892, enregistré.

A la requête de M. Pierre-Jean Berteau, journalier, demeurant à Saumur, rue Nationale.

Contre : M^{me} Eugénie-Julie Teillais, sans profession, ayant demeuré à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Il appert : Que le divorce d'entre les époux Berteau-Teillais a été prononcé au profit de M. Berteau.

La présente insertion est faite en exécution d'une ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 21 janvier 1893, enregistré, pour faire courir les délais d'opposition.

Pour extrait,
ANDRÉ POPIN.
Assistance judiciaire, décision du 29 juin 1892.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
Aux enchères et en détail

LE DIMANCHE 5 FÉVRIER, à une heure, et jours suivants, à Saint-Lambert-des-Levées, route de Rouen,

MACHINES
ET
Important Matériel
DE FONDEUR-MÉCANICIEN

Dépendant de la succession de M. Jean Fuzellier, mécanicien, chevalier de la Légion-d'Honneur.

A VENDRE
UN DOMAINE
De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE
Petite Propriété

Située à l'Airault, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Composée de :
1° Une maison et un jardin contenant environ 14 ares;
2° Un autre jardin d'une superficie de 22 ares;
3° Et un dernier jardin contenant 12 ares.

S'adresser à M^{me} V^e BESNARD-CHEVILLON, dans la maison ci-dessus désignée; à M. GAUSSÉ, à Saint-Lambert-des-Levées, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
EN BLOC OU PAR LOTS
UNE PROPRIÉTÉ
De rapport et d'agrément

Contenant 222 hectares
Nommée la BERGEOINNIÈRE

Située communes de Neuvy-le-Roy, Epeigné et Bueil (Indre-et-Loire)

A 40 kil. du chemin de fer de Tours au Mans, à 40 kil. du chemin de fer de l'Etat de Paris à Bordeaux, à 4 kil. du chemin de fer départemental qui relie ces deux grandes voies.

Revenu : 9,200 fr.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE de Mont-VENDRE VIN BLANC sorsau, récoltes de 1891 et 1892.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Comprenant :
Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, cave;
Au premier étage, six pièces;

Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences;

Basse-cour dans le jardin.
Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A VENDRE
OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affrûité
D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

A AFFERMER
LA FERME DE LAUNAY

Située aux Tuffeaux.

D'une contenance de 16 hectares.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE un Jardinier fleuriste et Cocher, s'il était marié, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Corsets sur Mesure
M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue
CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 44.
— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.
S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25	
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.
Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Imprimerie P. GODET
SAUMUR
CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS
FACTURES TOUS FORMATS
Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

Américain - Tampon
BREVETÉ S. G. D. G.
Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR
Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Semi-dir. soir	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux			5 40	8 25	12 30	3 40				
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33	Saintes			7 12	9 9	11 40					
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 40	4 53	Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	
Noyant-Méon	11 20		1 3	2 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 8	9 13	10 12	11 18
Limiers-Bouton	11 29		2 17	7 49				6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Vernantes	11 43		3 30	8				6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 36			
Blou	11 54		3 41	8 10				6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 56		3	5 25		9 41			
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		3 5	6 14					
SAUMUR (Orl.)									SAUMUR (Etat)			Mixte							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 24	1 50	2 24	6 44	(arrivée)	10 23	7 46	Mixte			6 26	9 55			
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	(départ)		7 25	Mixte			6 5				
Nantilly (arrivée)	12 28		2 22	8 41				7	Nantilly (départ)		7 36	Mixte			6 16				
SAUMUR (Etat)									SAUMUR (Orl.)			(arrivée)							
(arrivée)	12 39		4 25	8 52				7 12	(arrivée)	7 47	11 23	Mixte	3 34	5 39	6 21		11	11 2	7
(départ)	12 25	8 31	4 11	8 32				6 50	(départ)	7 57	11 35	Mixte	3 38	5 43	6 29		11	7 12	46
Nantilly (départ)	12 32	8 37	4 23	8 43				7 2	Vivv	8 11	11 49	Mixte	3 30	5 35	6 43				
Chacé-Varrains	12 38	8 47	4 29	8 49				7 8	Blou	8 20	11 58	Mixte	3 36	5 41	6 49				
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	4 37	8 56				7 16	Vernantes	8 38	12 11	Mixte	3 49	5 54	7 6				
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40	Limiers-Bouton	8 48	12 23	Mixte	4	6 31	7 18				
Thouars	2	2 10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	2 19	8 24	Noyant-Méon	9 1	12 36	Mixte	4 11	6 45	7 31		11 44		
Niort	4 30	9 1	4 30	9 1	12 22	4 39		11 40	Château-du-Loir	10 22	1 52	Mixte	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39	
Saintes	6 24	11 59	6 22			9 21		9 21	Chartres	2 47		Mixte	5 56	9 46	12 4 12 45		3 33	4 44	
Bordeaux	9 36	4 22	9 3			4 56		4 56	Paris	5 58		Mixte	7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.